



## Changement d'usage et de destination d'un immeuble ou d'un local

### Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à l'hôtel de ville seulement)

- Une description de l'utilisation actuelle et celle projetée du local ou de l'immeuble touché
- Des plans détaillés du local ou de l'immeuble montrant l'aménagement existant des lieux et l'aménagement prévu pour le nouveau commerce. Des plans d'architecte seront requis lorsque exigés par la Loi sur les architectes
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

#### **Attention**

**Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.**

**Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.**